

**Council Member Inquiry Form**  
**Demande de renseignement d'un membre du Conseil**

**Subject: Vicious Dogs**

**Objet : Chiens méchants**

**Submitted at:** City Council

**Présenté au:** Conseil municipal

**From/Exp.:**

**Date:** May 1, 2024

**File/Dossier :**

Councillor/Conseiller(e)  
Gower

**Date:** le 1 mai 2024

OCC-2024-05

**To/Destinataire:**

General Manager, Emergency and Protective Services / Directeur général, Services de protection et d'urgence

Director, By-law and Regulatory Services / Directeur, Service des règlements municipaux

**Inquiry:**

There have been recent incidents of serious dog bites/attacks, in response to which charges and muzzle/leashing orders have been issued under the Animal Care and Control By-law by By-law and Regulatory Services. Under that by-law, dogs that have bitten or attacked a person or domestic animal, without provocation, are deemed "vicious".

How can we better inform the public about safety issues associated with such dogs? The City of Toronto has introduced a strategy that includes an on-line directory and other web information, as well as the requirement for signage notifying the public about a vicious dog.

Can staff review the feasibility of implementing similar strategies for Ottawa.

## **Demande de renseignement:**

Il y a eu récemment des incidents de morsures et d'attaques graves de chiens, en réponse auxquels des accusations et des ordonnances en matière de muselière et de laisse ont été émises en vertu *du Règlement sur le soin et le contrôle des animaux* par les Services des règlements municipaux. En vertu de ce règlement, les chiens qui ont mordu ou attaqué une personne ou un animal domestique, sans provocation, sont considérés comme « méchants ».

Comment pouvons-nous mieux informer le public sur les problèmes de sécurité associés à ces chiens? La Ville de Toronto a introduit une stratégie qui comprend un répertoire en ligne et d'autres informations sur le Web, ainsi que l'exigence d'une signalisation informant le public de la présence d'un chien méchant.

Le personnel peut-il examiner la faisabilité de mettre en œuvre des stratégies similaires à Ottawa?

**Response** (Date: 2024-Sep-09)

## **Ottawa context:**

The Animal Care and Control By-law ([By-law 2003-077, as amended](#)) is the primary tool to govern responsible dog ownership in Ottawa. Charges under the by-law can be brought against any owner whose dog is at large or off-leash where not permitted, or which has bitten or attacked a person or domestic animal without provocation. The by-law also requires any dog that has been deemed vicious to be muzzled and leashed when not within its dwelling.

Another piece of legislation available to municipalities to address issues with vicious dogs is the *Ontario Dog Owners' Liability Act* which provides a mechanism for the City to seek the destruction of a dog in situations where all other avenues to control a dog have been unsuccessful or in incidents of severe dog bite/attack.

By-law and Regulatory Services receives over 500 reports of dog bites/attacks on an annual basis. It is important to note that not all of these complaints are substantiated and that some may be duplicates (i.e. multiple reports from various sources regarding the same incident).

All reports of alleged dog bites/attacks, regardless of the severity, are captured in the statistics below. These reports include cases of scratches, bruises, luges, as well as incidents involving aggression towards other animals (i.e. dog-on-dog).

*Table 1: Number of dog bite/attack reports*

	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
<b>Dog bite/attack reports</b>	562	654	715	845

By-law and Regulatory Services has in recent years noted an increase in reports of dog-related issues generally, likely due to an increase in dog ownership during the pandemic, along with pandemic-related closure of parks and dog training facilities. Consequently, many families who welcomed a new dog into their family lacked the necessary resources and support to train and socialize their pets, resulting in an increased incidence of problematic behaviour.

This has led to an increase in reports, charges, Court summonses and muzzle orders.

*Table 2: Actions taken resulting from dog bites or attacks*

<b>Action taken</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>Total</b>
Charges	201	268	469
Court summonses	14	21	35
Muzzle orders issued	79	115	194
<b>Total actions</b>	<b>294</b>	<b>404</b>	<b>698</b>

**Toronto context:**

In March 2024, Toronto City Council passed new measures to deal with dogs that have been deemed dangerous. These include:

- An online registry of dogs with a dangerous dog order, that includes the first three digits of the postal code of the owner, their ward number, the dog’s name, breed and colour, and the date that the dangerous act occurred.
- Resources up to \$500,000 to implement a proactive communication strategy and public education campaign to support compliance and enforcement with the goal of reducing the occurrence of dangerous dog acts.
- New signage warning of dangerous dogs on a property.

At that time, Toronto City Council also requested the Government of Ontario consider

amendments to the Dog Owners' Liability Act to provide a more expeditious process to hear the Dog Owners' Liability Act proceedings, as well as an explicit mechanism for municipalities to recover costs incurred by the municipality when it holds an animal pursuant to a warrant or interim control order under the Act.

Toronto's Manager of Municipal Licensing and Standards is to report back to its Council in October with updates on the program, a proposed budget for 2025 and proposed fine and fee increases.

These measures were proposed by City of Toronto staff and approved by Toronto City Council following an incident of a serious attack involving two dogs that had already been the subjects of Dangerous Dog Orders.

Of note, in 2023, Toronto's Municipal Licensing and Standards responded to 2,726 reports service requests related to a potentially dangerous act by a dog and issued 137 Dangerous Dog Orders.

Toronto received 1,801 more reports about dog bites/attacks in 2023 than Ottawa. This difference can be attributed to Toronto's larger population and greater population density.

### **Discussion:**

Considering the aforementioned factors, By-law and Regulatory Services has reviewed ways in which it may improve existing public education efforts and better inform the public about safety issues associated with vicious dogs in Ottawa. These include:

[Updated information on dog bites and attacks on Ottawa.ca](#)

By-law and Regulatory Services has an "[Animals and pets](#)" page on Ottawa.ca that provides information for pet owners on topics such as pet registration, spaying/neutering, and general responsible pet ownership. Staff have added additional information about vicious dogs and what to do in a case of a dog bite or attack, and guidance on responsible dog ownership to the "[Dogs](#)" page on Ottawa.ca.

[New page for Muzzle Order appeals on Ottawa.ca](#)

By-law and Regulatory Services is developing a new webpage outlining the requirements for a Muzzle Order Appeal. All owners who are issued a Muzzle Order are entitled to appeal the decision, by applying to the Director of By-law and Regulatory Services. The page will also include information about upcoming hearings and recent hearing decisions. It is anticipated that the page will be live on Ottawa.ca by the end of

this year.

### Ensuring safety through public education and enforcement

By-law and Regulatory Services is committed to continued public education campaigns about vicious dogs and responsible dog ownership on its social media channels: X, Facebook and Instagram. Currently, these channels provide resources on a variety of topics related to pets such as issues with dogs and cats, pet registration, stoop and scoop regulations, dog park designation and how to report issues with animals. Enhanced campaigns will also focus on the importance of keeping dogs on leash, where required, and under control at all times.

Later this year, By-law and Regulatory Services will also provide information toolkits to City Councillors for use on social media and in newsletters to communicate information to residents. Although there are currently no financial implications, additional funding would be necessary for a larger-scale public education campaign.

By-law and Regulatory Services will continue conducting patrols of parks and will take enforcement action as necessary. Officers will also continue responding to complaints about dog bites and violations of muzzle orders.

### **Vicious dog signage and online directory of vicious dogs**

For signage to be created and required similar to Toronto's program, amendments to the Animal Care and Control By-law would be required. Amendments would also be required to establish a public list of dogs that have been deemed vicious.

In both cases, public consultations would be required.

Any changes to the Animal Care and Control By-law would require a full by-law review, per the Council-approved by-law review process. The by-law will be considered for review as part of the process for developing the By-law Review Work Plan for next Term of Council.

### **Conclusion:**

By-law and Regulatory Services has taken a number of steps to improve public education about vicious dogs, including publishing additional information to Ottawa.ca and embarking on public information campaigns through social media. Larger scale public education and awareness programs would require funding.

A review of the Animal Care and Control By-law would be necessary in order to further

address vicious dogs through regulatory initiatives like signage and public lists of vicious dogs.

**Réponse** (Date: le 9 septembre 2024)

**Contexte d'Ottawa :**

Le *Règlement en matière de contrôle et de soin des animaux* ([n° 2003-077, dans sa version modifiée](#)) est le principal outil régissant les obligations des propriétaires de chiens à Ottawa. Des accusations en vertu du règlement peuvent être portées contre tout propriétaire dont le chien est en liberté ou sans laisse là où cela n'est pas autorisé, ou qui a mordu ou attaqué une personne ou un animal domestique sans provocation. Le règlement exige également que tout chien jugé méchant soit muselé et tenu en laisse lorsqu'il n'est pas dans son logement.

Une autre loi à la disposition des municipalités pour traiter des problèmes liés aux chiens méchants est la *Loi sur la responsabilité des propriétaires de chiens de l'Ontario*, qui comprend un mécanisme permettant à la Ville de mettre à mort un chien dans les situations où toutes les autres possibilités pour contrôler un chien ont échoué ou dans le cas de morsures ou d'attaques de chien graves.

Les Services des règlements municipaux reçoivent plus de 500 rapports de morsures ou d'attaques de chiens chaque année. Il est important de noter que toutes ces plaintes ne sont pas fondées et que certaines peuvent se recouper (c'est-à-dire des rapports multiples provenant de diverses sources concernant le même incident).

Tous les signalements de morsures ou d'attaques présumées de chiens, quelle que soit leur gravité, sont comptabilisés dans les statistiques ci-dessous. Ces signalements comprennent les égratignures, les ecchymoses et les cas de chiens faisant des mouvements brusques ou ayant des comportements agressifs envers d'autres chiens.

*Tableau 1 : Nombre rapporté de morsures ou d'attaques de chiens*

	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
<b>Nombre rapporté de morsures ou d'attaques de chiens</b>	562	654	715	845

Au cours des dernières années, les Services des règlements municipaux ont constaté une augmentation des signalements de problèmes liés aux chiens, probablement en raison d'une augmentation du nombre de propriétaires de chiens pendant la pandémie, ainsi que de la fermeture des parcs et des centres de dressage de chiens liée à la pandémie. Ainsi, beaucoup de familles ayant accueilli un nouveau chien n'avaient pas les ressources et le soutien nécessaires au dressage et à la socialisation de leurs animaux de compagnie, ce qui a entraîné une augmentation d'incidents de comportements problématiques.

Ceci a aussi mené à une augmentation des signalements, des accusations, des citations à comparaître et des ordonnances de port de muselière.

*Tableau 2 : Mesures prises dans les cas de morsures ou d'attaques de chiens*

<b>Mesure prise</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>Total</b>
Accusations	201	268	469
Citations à comparaître	14	21	35
Ordonnances de port de muselière	79	115	194
<b>Total des mesures prises</b>	294	404	698

### **Contexte de Toronto :**

En mars 2024, le conseil municipal de Toronto a adopté de nouvelles mesures pour traiter de la question des chiens jugés dangereux. Ces mesures comprennent :

- Un registre en ligne des chiens ayant reçu une ordonnance de chien dangereux, qui comprend les trois premiers chiffres du code postal du propriétaire, son numéro de quartier, le nom, la race et la couleur du chien, ainsi que la date à laquelle l'incident dangereux s'est produit.
- Des ressources allant jusqu'à 500 000 \$ pour mettre en œuvre une stratégie de communication proactive et une campagne de sensibilisation du public afin de soutenir la conformité et l'application de la loi dans le but de réduire la fréquence des incidents dangereux commis par des chiens.
- Une nouvelle signalisation avertissant de la présence d'un chien méchant sur une propriété.

À ce moment-là, le conseil municipal de Toronto a également demandé au gouvernement de l'Ontario d'envisager des modifications à la *Loi sur la responsabilité des propriétaires de chiens* afin de prévoir un processus plus rapide pour entendre les procédures relatives à la *Loi sur la responsabilité des propriétaires de chiens*, ainsi qu'un mécanisme explicite permettant aux municipalités de recouvrer ses frais lorsqu'elle détient un animal en raison d'un mandat ou d'une ordonnance de contrôle provisoire en vertu de la Loi.

Le gestionnaire du Service des permis municipaux et des normes de la Ville de Toronto doit présenter un rapport à son conseil municipal en octobre comprenant des mises à jour sur le programme, un budget proposé pour 2025 et des augmentations proposées d'amendes et de frais.

Ces mesures ont été proposées par le personnel de la ville de Toronto et approuvées par le conseil municipal de Toronto à la suite d'un incident d'attaque grave impliquant deux chiens qui avaient déjà fait l'objet d'ordonnances de chiens dangereux.

Il convient de noter qu'en 2023, le Service des permis municipaux et des normes de la Ville de Toronto a répondu à 2 726 demandes de service liées à un acte potentiellement dangereux d'un chien et a émis 137 ordonnances de chiens dangereux.

Toronto a reçu 1 801 rapports de plus concernant des morsures ou d'attaques de chiens en 2023 qu'Ottawa. Cette différence peut être attribuée à la population plus importante de Toronto et à sa plus grande densité de population.

### **Analyse :**

Compte tenu des facteurs susmentionnés, les Services des règlements municipaux ont examiné les moyens par lesquels ils pourraient améliorer les efforts actuels de sensibilisation du public et mieux informer le public sur les problèmes de sécurité associés aux chiens méchants à Ottawa. Ces mesures comprennent :

#### Informations mises à jour sur les morsures et attaques de chiens sur Ottawa.ca

Les Services des règlements municipaux ont une page « [Animaux de compagnie et autres animaux](#) » sur Ottawa.ca qui fournit des informations aux propriétaires d'animaux de compagnie sur des questions comme l'enregistrement des animaux de compagnie, la stérilisation et la possession responsable d'animaux de compagnie en général. Le personnel a ajouté des informations supplémentaires sur les chiens méchants et ce qu'il faut faire en cas de morsure ou d'attaque de chien, ainsi que des conseils sur la possession responsable d'un chien à la page « [Chiens](#) » sur Ottawa.ca.



## Nouvelle page traitant des appels d'ordonnances de port de muselière sur Ottawa.ca

Les Services des règlements municipaux élaborent actuellement une nouvelle page Web décrivant les exigences pour un appel d'ordonnance de port de muselière. Tous les propriétaires qui reçoivent une ordonnance de port de muselière ont le droit de faire appel de la décision, en s'adressant au directeur des Services des règlements municipaux. La page comprendra également des informations sur les audiences à venir et les décisions récentes des audiences. Cette page devrait être en ligne sur Ottawa.ca d'ici la fin de l'année.

## Assurer la sécurité grâce à la sensibilisation du public et à l'application de la loi

Les Services des règlements municipaux sont engagés à poursuivre une campagne de sensibilisation du public sur les chiens méchants et la possession responsable de chiens sur les réseaux sociaux : X, Facebook et Instagram. Actuellement, ces réseaux proposent des ressources sur une variété de sujets liés aux animaux de compagnie, comme les problèmes avec les chiens et les chats, l'enregistrement des animaux de compagnie, la règle « Suivez-les, pelle en main », la désignation des parcs à chiens et la façon de signaler les problèmes avec les animaux. De prochaines campagnes améliorées mettront également l'accent sur l'importance de garder les chiens en laisse, lorsque cela est nécessaire, et sous contrôle en tout temps.

Plus tard cette année, les Services des règlements municipaux offriront également des trousseaux d'information aux conseillers municipaux pour utilisation sur les réseaux sociaux et dans les bulletins d'information afin de communiquer des informations aux résidents. Bien qu'il n'y ait actuellement aucune incidence financière, un financement supplémentaire serait nécessaire pour une campagne de sensibilisation à plus grande échelle.

Les Services de règlements municipaux continueront de patrouiller dans les parcs et prendront des mesures d'application de la loi si nécessaire. Les agents continueront également de répondre aux plaintes concernant les morsures de chiens et les violations des ordonnances du port de muselière.

## **Signalisation concernant des chiens méchants et répertoire en ligne des chiens méchants**

Pour qu'une signalisation comme celle de Toronto soit exigée et mise en place, des modifications au Règlement en matière de contrôle et de soin des animaux seraient nécessaires. Des modifications seraient également nécessaires pour établir une liste publique des chiens jugés méchants.

Dans les deux cas, des consultations publiques seraient nécessaires.

Toute modification au Règlement en matière de contrôle et de soin des animaux nécessiterait un examen complet du règlement, conformément au processus d'examen des règlements approuvés par le Conseil. Le règlement sera examiné dans le cadre du processus d'élaboration du plan de travail de révision des règlements pour le prochain mandat du Conseil.

### **Conclusion :**

Les Services de réglementation ont pris un certain nombre de mesures pour améliorer la sensibilisation du public en ce qui a trait aux chiens méchants, notamment en publiant des informations supplémentaires sur Ottawa.ca et en lançant des campagnes de sensibilisation sur les médias sociaux. Des programmes de sensibilisation et d'éducation du public à plus grande échelle nécessiteraient du financement.

La révision du Règlement en matière de contrôle et le soin des animaux serait nécessaire afin de traiter davantage de la question des chiens méchants au moyen d'initiatives réglementaires comme la signalisation et les listes publiques de chiens méchants.

### **Council Inquiries**

#### **Demande de renseignements du Conseil:**

*Response to be listed on the Emergency Preparedness and Protective Services Agenda of September 19, 2024 and the Council Agenda of October 2, 2024*

*La réponse devrait être inscrite à l'ordre du jour de la réunion du Comité des services de protection et de préparation aux situations d'urgence prévue le 19 septembre 2024 et à l'ordre du jour de la réunion du Conseil prévue le 2 octobre 2024.*